

CZU: 81'37:82-84

L'ESPACE SEMANTIQUE COMMUN DES PROVERBES: ESSAI DE DEFINITION*Georges KLEIBER**Université de Strasbourg & Scolia/LILPA & USIAS, France*

Ce n'est que depuis une trentaine d'années que l'on s'est intéressé sérieusement à l'analyse proprement linguistique des proverbes. Les études, nombreuses et diversifiées, auxquelles a donné lieu ce mouvement, n'ont toutefois pas débouché sur une définition claire et univoque des parémies. Nous nous proposons de reprendre ici le flambeau, en nous plaçant uniquement sur le plan du sens avec comme objectif de mettre en évidence l'espace sémantique commun des proverbes. Notre parcours identificatoire se fera en cinq étapes dont chacune correspondra à un critère définitoire. Les quatre premières dégageront des critères communs aux proverbes et aux dictons, à savoir leur statut de phrase générique avec son corollaire l'expression d'une vérité nominale, leur autonomie ou indépendance sémantique, leur état de phrase générique «à occasions restreintes» et leur statut de dénomination. La cinquième et dernière étape mettra au jour ce qui sépare sémantiquement les proverbes des dictons, à savoir une différence de hauteur abstraite, qui fait des proverbes des unités plurimorphiques, à référence hétérogène, et des dictons des unités monomorphiques, à référence homogène.

Mots-clés: proverbes, dictons, sémantique, phrases génériques, dénomination.

AN ATTEMPT TO DEFINE THE COMMON SEMANTIC SPACE OF PROVERBS

The proverbs became the focus of serious linguistic analysis about three decades ago. An array of various studies that emerged from this movement did not, however, lead to a plain and clear definition of paroemia. Our goal hence, is to pick up the torch by approaching solely the meaning, the objective being to highlight the common semantic space of the proverbs. Our identification roadmap consists of five stages and each stage corresponds to a defining criterion. The first four will outline the criteria common to both proverbs and adages, i.e. their status of generic sentence with its corollary – expression of a nominal truth, their semantic autonomy or independence, their status of generic sentence “in particular cases” and their status of denomination. The fifth and last stage will reveal the aspects that semantically separate proverbs from adages, i.e. a difference of abstractive level that makes the proverbs plurimorphic units with heterogeneous reference, whilst the adages – monomorphic units with homogeneous reference.

Keywords: proverbs, adages, semantics, generic sentences, denomination.

*Les proverbes constellent la sagesse comme les étoiles le ciel**Anonyme (21^e siècle)***Introduction**

Il y a une trentaine d'années on pouvait regretter l'absence d'études proprement linguistiques des proverbes. Semblable regret n'a plus lieu d'être aujourd'hui, puisque de nombreux travaux (monographies, ouvrages collectifs, numéros thématiques de revue et articles) sont venus combler cette lacune en abordant résolument les proverbes sous l'angle de leurs propriétés linguistiques. Cette vogue-vague linguistique a permis de mettre au jour de multiples aspects et facettes, formelles, sémantiques et pragmatiques, des proverbes. Elle n'a toutefois pas débouché sur une définition précise et univoque qui permette de les distinguer clairement des autres phrases sentencieuses. Les caractérisations proposées, outre qu'elles s'opposent les unes aux autres sur tel ou tel point, restent en effet beaucoup trop générales pour être opératoires et peuvent faire naître un légitime sentiment d'insatisfaction. En témoigne, par exemple, la définition suivante à laquelle aboutit Villers [1, p.442] au bout de plus de quatre cent pages d'une analyse détaillée des proverbes: «A la suite des divers chapitres, il est possible de formuler une définition du proverbe qui, dans sa version condensée, se présente sous la forme suivante: une unité de communication close (phrase), anonyme et de sens générique, qui circule dans une communauté linguistique sous une forme stable dite *figée*, qui a le statut de citation et qui contient une opinion à propos des Hommes». Même si certains de ces traits, comme par exemple celui de phrase à sens générique, sont justes, l'ensemble de la caractérisation peut laisser le lecteur sur sa faim définitoire et engendrer un *Tout ça pour ça* empreint de déception.

Nous nous proposons, en conséquence, de reprendre ici, après des tentatives [2-4] plus ou moins convaincantes et donc critiquables et critiquées, le flambeau définitoire des proverbes, mais, pour des raisons d'efficacité, nous n'aborderons que le volet sémantique des proverbes et laisserons donc de côté, bien qu'ils

soient essentiels dans toute description des proverbes, d'une part l'aspect formel et d'autre part l'exploitation pragmatique. Notre objectif se limitera ainsi, comme l'indique le titre, à tracer la carte d'identité sémantique des proverbes, c'est-à-dire à mettre en évidence ce qui d'un point de vue sémantique les distingue des autres «individus» sentencieux ou phrases à sens général et, surtout, des dictons avec lesquels la frontière, comme on sait, fluctue sensiblement selon les parémiologues.

Notre investigation se déroulera en cinq étapes, chaque étape correspondant à la mise en relief d'un critère d'identité sémantique, l'ensemble de ces cinq critères livrant l'identité sémantique des proverbes. Les quatre premières dégageront des critères communs aux proverbes et aux dictons:

- premièrement, leur statut de phrase générique avec son corollaire, l'expression d'une vérité nomique ;
- deuxièmement, leur autonomie ou indépendance sémantique;
- troisièmement, leur état de phrase générique «à occasions restreintes»;
- et, quatrièmement, leur condition de dénomination.

La cinquième et dernière étape mettra au jour ce qui sépare sémantiquement les proverbes des dictons, à savoir une différence de hauteur abstractive, qui fait des proverbes des unités plurimorphiques, à référence hétérogène, et des dictons des unités monomorphique, à référence homogène. Chemin faisant, on le verra, on sera amené à faire émerger ici ou là tel ou tel aspect plus particulier que soulève une analyse linguistique des proverbes, ouvrant par là même la voie à une saisie plus claire et plus organisée de leurs autres traits et attributs.

1. Une vérité nomique

S'il y a un point qui n'est contesté par personne, c'est celui que proverbes et dictons expriment des vérités générales, universelles: «The proverb is typically general and impersonal in meaning (...) even a particular speaker applies it to the situation of particular hearer» [5, p.70]¹. Ce constat ne mène toutefois pas très loin, si l'on n'opère pas un rapprochement avec les phrases génériques [2; 8]. Pour saisir pleinement quelle est la portée de la vérité exprimée par les proverbes, il faut en effet partir de leur statut de phrases génériques. Ce statut, que leur reconnaissent aujourd'hui quasiment tous les parémiologues et qui est un de leurs traits définitoires les plus marquants, a un premier avantage: il permet de les différencier des expressions idiomatiques comme par exemple *jeter l'éponge* et surtout des simples phrases idiomatiques telles que (1), les deux étant souvent encore présentes dans les recueils et dictionnaires de proverbes et dictons:

- (1) *Les carottes sont cuites / Un ange passe*
C'est l'hôpital qui se moque de la charité
Il n'y a pas le feu au lac

Mais il en a aussi deux autres, tout aussi importants: il permet de voir de plus près ce qu'on entend par vérité générale ou encore vérité universelle — aspect que nous allons aborder dans cette section — et il conduit, comme nous le verrons dans les sections suivantes, à mettre en relief d'autres traits caractéristiques de leur généricité.

On pourrait penser de prime abord que le trait de vérité générale entraîne celui de généricité universelle ou quasi universelle. Autrement dit, on pourrait croire que les proverbes (et dictons) sont des phrases génériques du type de (2) :

- (2) (a) *Les Alsaciens sont des buveurs de bière*
Les castors construisent des barrages
 (b) *Les singes sont des animaux*
Un animal onguiculé a un ongle à chaque doigt

c'est-à-dire des phrases que l'on analyse habituellement comme des phrases quantifiées universellement (sur le mode de *tous les*; cf. b) ou quasi universellement (cf. sur le mode de *généralement*, *presque tous les*, cf. a). S'il en est bien ainsi pour une bonne partie des proverbes, comme le montrent les exemples sous (3), qui s'apparentent aux génériques de (2), cela n'est plus le cas avec les proverbes du type de (4), qui, beaucoup plus rares que les (quasi) universels, relèvent, non plus d'une généricité universelle ou quasi universelle, mais

¹ Voir aussi Zumthor [6, p.316]: «Le proverbe généralise la référence, opère une transformation de l'indéfini à l'universel, de l'anecdotique à l'axiomatique». Ollier [7, p.330] apporte les précisions suivantes à propos des proverbes et des sentences : «Dans ces deux types d'énoncé en effet, on constate une même évacuation du sujet et de l'histoire, au profit de l'assertion de vérités données comme éternelles, ou d'un ordre moral soustrait à la contingence qu'y introduirait la visée d'un *je* ou d'une temporalité spécifiques. Cette propriété se manifeste dans un certain nombre de traits formels, repérables à travers la diversité, d'ailleurs restreinte, de leurs réalisations de surface propres à produire le schéma "affirmation, il, partout, toujours", hors de toute actualisation de l'énoncé».

bien d'une généralité «existentielle» ou «partitive» comme celle qui est à l'œuvre dans les énoncés génériques du type de (5):

(3) *Il n'y a pas de roses sans épines
Les apparences sont trompeuses
Qui vole un œuf vole un bœuf
Chien qui aboie ne mord pas
Qui ne dit mot consent
Un homme averti en vaut deux
Tel père tel fils
Bien mal acquis ne profite jamais
Chat échaudé craint l'eau froide
On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre
Les chiens aboient, la caravane passe
A chaque oiseau son nid est beau
Qui a bu boira*

(4) *Tout ce qui brille n'est pas d'or
Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire
On a souvent besoin d'un plus petit que soi
On est souvent puni par où l'on a péché
Un train peut en cacher un autre
Tout nuage ne donne pas de la pluie
Toute huître ne contient pas une perle
Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas
Il n'est pas tous les jours fête*

(5) *Les Alsaciens peuvent être obèses
Certains chats aiment la musique religieuse
Des maladies sont mortelles
Beaucoup d'étudiants ont un emploi salarié*

Il faut donc abandonner la piste de la quantification (quasi) universelle et se tourner vers une autre caractérisation de cette vérité «générale» qu'asserte une phrase générique. C'est la qualité du jugement exprimé qui se révèle décisive : les phrases génériques², qu'elles relèvent de la généralité (quasi)universelle ou de la généralité partitive ont comme caractéristique principale de présenter, non pas une situation contingente, factuelle ou particulière, mais «un état de choses général, habituel ou courant» [15, p.88]. Elles expriment ainsi un jugement «nomique³» ou «*law-like*» [16], c'est-à-dire un jugement non contingent. Elles s'opposent aux généralisations «accidentelles» en ce que leur pouvoir dépasse le domaine des situations réelles pour s'appliquer également aux situations contrefactuelles. Elles ont par là même un pouvoir inférentiel que n'ont pas les factuelles ou contingentes. On l'illustrera avec l'exemple suivant adapté de Goodman [17, p.42] et rapporté par Savin [18, p.333]:

(6) *Les personnes qui sont dans cette pièce ne risquent pas de mourir de froid*

(7) *Les personnes qui sont dans cette pièce parlent l'alsacien*

Considérons un Esquimau qui est en train de mourir de froid quelque part dans le grand Nord et transportons-le dans «cette» pièce. Le résultat est clair: de (6), on peut inférer (8), mais de (7) on ne peut inférer (9):

(8) *Il ne court plus le risque de mourir de froid*

(9) *Il parle l'alsacien*

(6) et (7) ont pourtant une forme apparente identique. La différence provient de ce que (6), et non (7), exprime une vérité nomique, non contingente. On comprend aisément pourquoi le fait d'être dans cette pièce a pour conséquence le fait de ne plus mourir de froid, alors qu'on ne voit pas comment il pourrait avoir pour

² Nous reprenons ici des aspects développés dans nos travaux antérieurs sur la généralité [9; 10; 11; 12; 1 ; 14].

³ Nous conservons l'expression de « nomique » utilisée par Dahl qui, en philosophie et en logique, désigne la qualité non contingente d'une relation, d'un jugement. Le terme *gnomique* est plutôt tourné vers l'expression et sert ainsi à qualifier les phrases qui véhiculent des vérités générales ou nomiques (proverbes, adages, aphorismes, apophtegmes, etc.).

conséquence le fait de parler l'alsacien (même pour débutants). L'énoncé (8) ne découle de (6) que *via* l'interprétation générique de (6), c'est-à-dire *via* une interprétation qui ne se limite pas à des personnes effectivement présentes dans la pièce, mais qui porte aussi sur les personnes qui se sont trouvées, pourraient ou auraient pu se trouver dans la pièce, comme le souligne le «transport» hypothétique de notre Esquimau. Un jugement générique ne porte donc pas seulement sur des cas factuels ou contingents, mais aussi sur les cas potentiels et contrefactuels⁴, parce que le jugement exprimé est d'ordre nomique et non seulement contingent.

Ce genre de permissivité d'inférence, c'est-à-dire ce pouvoir de déduction (par défaut) sur des situations passées, présentes, futures et contrefactuelles se traduit par la possibilité pour les phrases génériques de servir d'argument (implicite ou explicite) dans un raisonnement, tout particulièrement dans un rôle de «prédictions» [16] ou de «*meaningful options*»⁵ pour une situation donnée», que nous illustrerons à l'aide de l'exemple (9) inspiré par ter Meulen [19]:

(10) *Les ânes sont têtus*

Admettons que, sur un sentier de montagne où deux personnes ne peuvent se croiser, je me retrouve nez à nez avec un âne. Admettons encore que j'adhère à la vérité de (10). A ce moment-là, les options pertinentes sont celles déterminées par l'énoncé générique (10), à savoir que je puis rebrousser chemin ou crier pour faire peur à l'animal, etc. La situation où l'âne recule de lui-même n'est pas exclue, mais sera considérée comme une situation récalcitrante (un contre-exemple) qui peut m'amener à changer ou non ma croyance sur la relation *âne – être têtus*.

En tant que phrases génériques, les proverbes héritent du pouvoir inférentiel qui découle de la généralité et donc également du pouvoir argumentatif qui en est une manifestation possible, argumentativité unanimement signalée dans la littérature, sous différentes étiquettes, et qui peut revêtir différentes formes dans le discours, dont Riegel [20, p.97-98] en donne un aperçu assez complet pour les proverbes du type *Qui dort dine*. Pour Anscombe [8, p.106], par exemple, «le proverbe dénote un *topos*⁶, c'est-à-dire le garant d'un raisonnement qui fait passer, dans un raisonnement, du chaînon P au chaînon Q». Nous nous contenterons à ce premier niveau de l'exemple (11) qui montre qu'une phrase générique simple et un proverbe peuvent jouer le même rôle argumentatif:

(11) *Paul veut réussir. Il s'entraîne six fois par jour,*

(a) *car l'entraînement est nécessaire pour progresser*

(b) *car «c'est en forgeant qu'on devient forgeron»*

2. Mode d'identification générique: des phrases autonomes syntaxiquement et sémantiquement

Les phrases génériques ne se définissent pas seulement par le fait d'exprimer un jugement nomique. Si nous prenons des énoncés tels que (12) et (13), on s'aperçoit qu'ils expriment également des vérités qui concernent, pour reprendre les termes de Kuroda, «un état de choses général, habituel ou courant»:

(12) *Paul va à l'école à pied* [dans le sens 'Paul va habituellement à l'école à pied']

(13) (a) *Ces animaux* [à savoir les castors] *construisent des barrages*

(b) *Ils* (= les castors) *construisent des barrages*

Ce ne sont pas pour autant pleinement des phrases génériques comme (14) et (15) :

(14) *Les castors construisent des barrages*

(15) *Les Alsaciens peuvent être obèses* (= 'Il y a des Alsaciens qui sont obèses')

Ce qui sépare (12) – (13) des phrases génériques comme (14) et (15), c'est que leur SN sujet n'est pas un SN générique. Celui de (12) n'est pas générique, parce qu'il renvoie à une occurrence particulière ou spécifique, l'individu appelé *Paul*. Celui de (14) et (15) est, par contre, bien générique, pour ce qui est de sa référence, puisqu'il s'agit de la classe ou du genre «castors», mais, comme nous l'avons montré avec Hélène Lazzaro en 1987 (Kleiber et Lazzaro, 1987), le critère de référence générique ne suffit pas pour qu'il y ait SN générique. Il faut encore que le mode d'accès à la classe générique ne se fasse pas par des éléments d'identification spécifique, c'est-à-dire des éléments qui, comme le SN démonstratif *Ces animaux* de (13) ou le pronom personnel *ils* de (14) exigent la prise en compte de la situation d'énonciation ou du contexte linguistique pour

⁴ Ce qui se manifeste par le *raisonnement par défaut*.

⁵ «Generics, écrit-elle [19, p.15], serve primarily to form the basis of explanations, expectations on what the present situation may evolve into and to determine the meaningful options for a given situation».

⁶ Rappelons qu'un *topos* est «un principe général sous-jacent à un enchaînement argumentatif présenté dans un discours» [21, p.85]. Voir aussi Anscombe [8 ; 22 ; 23 ; 24].

connaître leur référent. Autrement dit, leur mode d'identification est tributaire du contexte ou du co-texte. On voit ainsi qu'un même jugement générique ou nomique peut être exprimé de deux manières différentes, soit de manière non autonome (13 a et b), soit de manière autonome.

Les proverbes n'appartiennent qu'à la deuxième catégorie: ce sont des phrases génériques autonomes, parce qu'ils ne comportent pas d'élément d'identification spécifique mettant en jeu la situation linguistique ou extra-linguistique immédiate. Contrairement aux autres jugements génériques qui peuvent apparaître, comme l'a montré (13 a et b), dans des phrases autonomes comme non autonomes, ils ne connaissent donc que le régime de la généricité autonome. Ils se séparent par là même des phrases génériques standard, dans la mesure où celles-ci peuvent apparaître, selon les circonstances discursives en livrée autonome (cf. 13 a) ou en livrée dépendante (cf. 13 b). Une telle latitude n'est pas donnée aux proverbes. Leur autonomie n'est ainsi pas circonstancielle, mais représente bien un de leurs attributs intrinsèques, qui s'avère définitoire de la catégorie.

Ce trait d'unité indépendante a été reconnu et mis en avant par la grande majorité des parémiologues. Seiler [25 cité par Norrick, 5, p.31] parle de «sentences fermées sur elles-mêmes» (*in sich geschlossene Sprüche*), d'autres comme Maingueneau [26, p.61] y voient des *aphorisations*⁷, c'est-à-dire des «phrases sans texte», dont la particularité est de ne pas avoir d'auteur⁸, qui font partie d'un ensemble plus vaste d'*aphorisations*. Le passage opéré par la généricité nous permet de préciser les contours de cette indépendance ou autonomie. L'autonomie syntaxique ne fait pas débat. L'indépendance sémantique demande, par contre, à être précisée. Le passage par la généricité a permis de voir qu'elle répondait à deux conditions. Tout d'abord, comme dans les phrases génériques, il ne doit pas y avoir une occurrence spatio-temporellement délimitée (ou particulière) en jeu, ni nominale ni verbale. Si cette condition est satisfaite, il faut encore – c'est la deuxième condition – que les entités non particulières en présence ne soient pas dépendantes du contexte d'énonciation (situationnel ou textuel). C'est dans ce sens et seulement dans ce sens que les proverbes représentent des phrases autonomes, closes en quelque sorte sur elles-mêmes.

L'indépendance pragmatique ou discursive qu'on leur prête habituellement en parlant de phrases qui constituent par elles-mêmes un texte, et qui, en tant que telles, peuvent être considérées comme étant des «phrases sans texte» ne nous semble pas totalement légitime, même si l'idée et sa formulation, un tantinet énigmatique-provocatrice, ont de quoi séduire linguistes et littéraires. S'ils sont indépendants sur les plans syntaxique et sémantique, les proverbes ne sont pas libres d'un point de vue pragmatique et discursif. Pour une raison toute simple, qui les différencie des phrases sans texte qui sont des citations-reprises de phrases prononcées antérieurement et aussi des phrases génériques standard, avec qui, pourtant elles ont, comme nous venons de le voir, de nombreux points en commun, c'est qu'elles sont destinées à s'appliquer à des situations particulières qui les vérifient. Un proverbe est intrinsèquement destiné à servir de garant discursif. Il est donc par avance destiné à s'inscrire dans un «texte» ou une situation particulière donnée. A l'origine de ce «destin» discursif, le trait de dénomination, généralement oublié, ou s'il ne l'est pas, contesté par la majorité des parémiologues, parce qu'ils trouvent totalement incongrue – certains même farfelue – l'attribution du statut de *name* à des phrases autonomes. Nous aurons l'occasion de justifier ci-dessous ce corset dénominatif que portent les proverbes. Pour le moment, l'important, à nos yeux, est d'avoir précisé, premièrement, la nature de l'autonomie attribuée communément aux proverbes, et, deuxièmement, de ne pas l'avoir étendue au plan discursif ou textuel, comme on le fait habituellement. L'indépendance des proverbes se limite à la syntaxe et à la sémantique.

3. Des phrases génériques à « occasions restreintes »

Nous venons de voir que les proverbes se séparent des phrases génériques parce que, contrairement à elles, ils ne peuvent comporter d'unités dont l'interprétation dépend de la situation d'énonciation, alors que semblable dépendance est possible avec les phrases génériques, comme l'a montré l'opposition (13 a et b) – (14). La caractérisation des proverbes sur le chemin de la généricité peut se poursuivre en observant que seul un certain type de phrase générique peut éventuellement accéder au statut de proverbe.

Toutes les phrases génériques ne peuvent en effet devenir proverbes (ou dictons). C'est ainsi que (16) et (17) ne sauraient accéder au statut parémique, malgré leur caractère nomique ou *law-like* et leur autonomie sémantique :

(16) *Les chiens mordent ou peuvent mordre*

⁷ Et d'aphorisations appelées *sentencieuses*.

⁸ D'où le nom d'*aphorisations primaires*, par opposition aux *aphorisations secondaires* qui ont un auteur.

(17) *Avril est (généralement) pluvieux*

Pourquoi cela ? La raison en est leur structure sémantique, qui ne satisfait pas à celle exigée par les proverbes et dictons. (16) et (17) représentent en effet une prédication où un prédicat (*aboyer, pluvieux*) s'applique à ou est vrai d'entités *sortales* (les chiens, le mois d'avril), envisagées pour elles-mêmes, c'est-à-dire en dehors de toute situation dans laquelle elles pourraient se trouver ou de toute qualité restrictive qu'elles pourraient présenter. Or, proverbes et dictons ne répondent jamais à ce cas de figure: il faut que les entités qu'ils mettent en jeu soient ou bien restreintes par une propriété ou bien impliquées dans telle ou telle situation. Si la prédication ne porte que sur des entités du type de celles de (16) et (17), elle ne saurait accéder au statut de proverbe ou de dicton. Il faut bien sûr que d'autres conditions encore soient satisfaites, mais celle-ci est fondamentale, parce qu'elle sert de «colonne vertébrale» à leur construction. Dit encore autrement et sans doute plus clairement, proverbes et dictons ne portent pas directement sur les entités qu'ils mettent en scène, mais s'appliquent à des entités comprises ou impliquées dans telle ou telle situation. C'est dire qu'une phrase générique qui porte sur les abeilles, les hommes, le soleil, etc., ne peut devenir proverbe ou dicton. Elle ne peut y prétendre que si elle parle des abeilles ou des hommes ou encore du soleil quand il est ceci ou cela, ou encore quand il est dans telle ou telle situation, etc.

Si on choisit l'implication pour représenter les phrases génériques (universelles ou quasi universelles), cela signifie que toutes celles qui correspondent à '*Pour tout x, si x est un chien, alors x mord*' sont exclues. Seules entrent en ligne de compte celles qui se laissent gloser par une implication dont la prémisse n'est plus de forme '*si x est un chien...*', mais bien de forme '*si un chien est ceci ou cela / fait ceci ou cela / à tel moment et/ou à tel endroit, etc...*'. Du point de vue quantificationnel, on peut l'exprimer en soulignant que la quantification porte toujours sur des «cas»⁹ *restreints* ou des «occasions»¹⁰ *restreintes*. Quelle que soit la représentation qu'on donne de cette restriction — le débat est loin d'être clos¹¹ — le point crucial est que les proverbes et dictons portent sur des entités, non pas prises «isolément», mais toujours impliquées dans telle ou telle situation ou présentant telle ou telle propriété, etc.

La vérification peut se faire de deux manières. Premièrement, en ajoutant semblable restriction à nos entités 'chien' et 'mois d'avril' de (16) et (17). En plaçant les chiens dans la situation où ils ont faim et en restreignant les mois d'avril aux «avrils» non venteux, on observe que la restriction apportée leur permet de figurer dans des énoncés génériques tels (18) et (19) auxquels le statut de proverbe ou dicton n'est cette fois-ci plus interdit comme auparavant :

(18) *Les chiens qui ont faim peuvent mordre*

(19) *Avril sans vent, avril pluvieux*

Autre manière encore: la métaphorique. Si *chien* est employé *métaphoriquement* (cf. 'les x qui sont des chiens mordent' avec 'x n'est pas un chien'), on dispose de la restriction nécessaire, en l'occurrence une propriété, pour envisager (16) sous l'angle d'un possible proverbe.

La seconde vérification consiste à passer en revue les proverbes et les dictons eux-mêmes. Pour les dictons, l'affaire est claire: ils répondent en général¹² à une binarité formelle, dont l'un des deux membres marque la restriction constitutive de la situation qui est l'objet de la prédication:

(20) *A la Sainte Catherine, tout bois prend racine* = 'si on plante un arbre ou un arbuste à la Sainte Catherine, il prend racine'.

Avec les proverbes, la situation est moins nette, même si bon nombre d'entre eux exhibent une structure formelle binaire (syntaxique, prosodique, etc.) qui marque explicitement la restriction du «cas» ou de «l'occasion» en jeu et qui est souvent analysée comme une implication, comme le fait Riegel (1987) à propos des proverbes de structure *Qui SV0-SV1* :

(21) *Qui peut le plus peut le moins* = 'Celui qui peut le plus peut le moins'

Mais cette binarité formelle, soulignée par la plupart des commentateurs comme étant une propriété typique des proverbes¹³, ne se retrouve de loin pas dans tous les proverbes, ainsi que le montrent des exemples tels que (22)- (24) :

⁹ Voir Lewis [27].

¹⁰ Voir Spears [28].

¹¹ Faut-il y les représenter par une implication ? Si oui, il faut qu'elle soit de forme différente de celle des phrases génériques. Pour un aperçu des problèmes que pose l'implication à la représentation de la généralité en général, voir Kleiber [9].

¹² Cela est surtout évident pour les dictons météorologiques.

(22) *L'union fait la force*

(23) *Il n'y a pas de roses sans épines*

(24) *Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés*

Et, du coup, la condition de cas «restreint» postulée ci-dessus ne semble pas pouvoir s'y appliquer. Mais si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que, malgré tout, ces proverbes présentent bien la restriction que nous postulons comme définitoire de la classe des proverbes. Voyons d'abord le cas de (22). Le SN sujet n'y est apparemment pas restreint, puisqu'il n'y a aucun modificateur explicite indiquant une propriété ou une situation dans laquelle l'entité se trouverait appréhendée (cf. *l'union*), mais il y a bien, malgré tout, une restriction présente, qui se trouve apportée par le statut sémantique particulier du N: *union* est un N prédicatif, qui n'a pas d'autonomie ontologique¹⁴, mais qui dépend d'autres occurrences pour exister: il n'y a d'union que s'il y des entités (êtres ou objets, etc.) qui s'unissent. Le statut prédicatif du substantif peut ainsi fournir lui-même la restriction nécessaire à la structure sémantique d'un proverbe: en tant que proverbe, (22) porte sur les «individus» en situation d'union, c'est-à-dire saisis dans la situation où ils se mettent ensemble.

Dans un proverbe métaphorique comme (23), c'est le sens littéral ou compositionnel qui fait obstacle. Il suffit de prendre en compte le fait métaphorique et donc de considérer son sens formulaire, c'est-à-dire le sens métaphorique, pour s'apercevoir qu'il s'agit également d'un «cas restreint», puisque (23) porte non sur des entités autonomes, mais bien sur des entités saisies, *via* la métaphore des roses, comme possédant la propriété d'être agréables, belles, plaisantes, etc. Les deux facteurs qui expliquent (22) et (23) se conjoignent dans (24): *cordonnier*, en tant que nom de métier, est un N syncatégorématique et non un nom sortal — s'il y a un cordonnier, c'est qu'il y a un homme qui exerce ce métier — et c'est sur ce nom de métier que s'applique la métaphore. Le résultat en est une restriction qui apparaît clairement dans le sens du proverbe même formulé maladroitement: 'celui qui exerce telle ou telle activité est souvent celui qui en profite le moins'.

Il conviendrait de développer plus longuement cette condition d'occasion restreinte à laquelle obéissent les phrases génériques que sont les proverbes et dictons. Elle est cruciale, parce qu'elle permet d'expliquer pourquoi certaines phrases génériques ne peuvent devenir des proverbes ou dictons, mais elle est aussi importante parce qu'elle apporte un élément d'explication sémantique à l'origine de ce pouvoir argumentatif qu'on leur reconnaît habituellement. Dans notre vie courante, les entités (êtres, choses, etc.) ne se présentent jamais comme des entités isolées, mais se trouvent toujours saisies *in situ*, par leur position spatio-temporelle, leurs actions et comportements, la manifestation de leur propriétés et qualités, etc. D'où l'utilité argumentative des proverbes et dictons: ils nous apportent des informations génériques sur ce qui se passe ou doit se passer ou peut se passer lorsqu'on a affaire à telle ou telle entité placée ou saisie dans telle ou telle circonstance ou si l'on est face à telle ou telle situation. En d'autres termes, ils nous apprennent quelque chose, non pas directement sur les entités «sortales», c'est-à-dire celles qui constituent ou structurent notre ontologie, tâche dont se chargent les dictionnaires, mais sur les conséquences qu'entraîne leur façon d'être ou de paraître dans telle ou telle situation. Une phrase générique du type «occasion restreinte» accomplit la même tâche et elle peut donc également servir à des fins discursives argumentatives, mais, comme nous allons le voir, les proverbes et dictons voient leur pouvoir argumentatif renforcé par leur statut de dénomination.

4. Les proverbes: des dénominations d'un type «très très spécial»¹⁵

Nous n'allons bien sûr pas reprendre ici le débat sur le statut dénominatif ou non dénominatif des proverbes et dictons, débat non encore clos aujourd'hui¹⁶, qui nous a poussé à affiner nos arguments en faveur de leur statut de dénomination. Plaident pour leur statut de dénomination, premièrement, le fait qu'il s'agit d'unités polylexicales préconstruites, c'est-à-dire d'expressions figées¹⁷, et, en l'occurrence, comme il s'agit de phrases, d'expressions figées phrastiques ou «phrases préfabriquées» et, deuxièmement, le fait que ces unités formelles

¹³ Voir Gomez-Jordana Ferary [29] pour une analyse des structures formelles prototypiques des proverbes français et espagnols en général et de la structure binaire en particulier.

¹⁴ Cf. l'opposition entre substantif *catégorématique* (les autonomes) et substantifs *syncatégorématiques* (non autonomes) faite dans Kleiber [30].

¹⁵ Nous reprenons ici le titre de Kleiber [31].

¹⁶ Voir tout particulièrement Anscombe [23], Tamba [32; 33; 34; 35] et Kleiber [2; 4; 31; 36; 38; 39; 40; 41; 42; 43]. Il est à souligner que le facteur «dénomination» n'est pas seulement mal reçu en parémiologie — ce qui peut se comprendre étant donné le statut de phrase des parémies — mais également en sémantique lexicale où les courants aréférentialistes postsaussuriens rejettent pour toute unité lexicale l'idée de dénomination.

¹⁷ On signalera que des auteurs comme Anscombe [23; 44; 45; 46] ne partagent pas ce point de vue.

sont prédestinées à renvoyer à ou s'appliquer à des situations particulières d'un certain type. On rappellera simplement, pour le premier argument, qu'une simple phrase générique (même à occasion restreinte) comme (25) ne présente pas une fixité ou rigidité semblable à celle des proverbes et dictons:

(25) *Les Alsaciens qui boivent de la bière sont obèses*

Et, pour le second, que, tout comme les expressions figées (cf. 26), proverbes et dictons (cf. 27-29), se combinent, avec des locutions métalinguistiques du type *dans le cas où ... on peut dire* ou *X peut s'appliquer à la situation ...* qui soulignent leur applicabilité à des situations particulières, évoquée ci-dessus à propos de leur autonomie :

(26) *Dans le cas où un silence gênant s'installe, on peut dire « Un ange passe »*

(27) *Dans le cas où quelqu'un gagne à la fois au Loto et au Tiercé, on peut dire « Abondance de biens ne nuit pas »*

(28) *Le proverbe « Abondance de biens ne nuit pas » (peut) s'applique(r) à la situation où quelqu'un gagne à la fois au Loto et au Tiercé*

(29) *Dans le cas où il fait beau à Noël, on peut dire « Noël au balcon, Pâques aux tisons ».*

Semblable vocation à s'appliquer à des situations particulières d'un certain type, qui prouve leur veine dénomminative, ne se retrouve pas chez les simples phrases génériques, comme le montre (30) :

(30) ? *Dans le cas où un Alsacien aime la bière, on peut dire « Les Alsaciens qui boivent de la bière sont obèses »*

S'il est en effet pertinent de dire à propos d'un proverbe ou dicton qu'il s'applique ou qu'il ne s'applique pas à telle ou telle situation, il est plutôt incongru de le dire à propos d'une phrase générique, ce qui est assez révélateur de leur différence. Même si (31) est une phrase générique à «cas restreint», qui satisfait donc à la structuration exigée pour pouvoir accéder au statut de proverbe (cf. 'quand un éléphant est malade, il quitte le troupeau'), il paraît déplacé de dire qu'elle s'applique ou convient à la situation des éléphants malades (qui quittent le troupeau):

(31) *Les éléphants malades quittent le troupeau*

Toute dénomination présuppose¹⁸ l'existence de l'entité qu'elle dénomme [49]. Que dénomment alors les proverbes et dictons ? Chose qui n'a guère été entrevue dans les études parémiologiques, la dénomination des proverbes et dictons est un fait générique. Alors qu'une phrase générique asserte la vérité d'un état de choses général et donc l'établit par son assertion comme fait, les proverbes et dictons donnent l'état de choses générique comme un fait présupposé, dont l'existence n'a plus besoin d'être assertée, mais se trouve déjà établie¹⁹.

Il s'ensuit trois conséquences²⁰ pour la dimension argumentative des proverbes et dictons. La première est leur caractère, unanimement souligné dans la littérature, de «discours d'autorité» [7]. Celui qui énonce un proverbe ou un dicton ne se présente pas comme celui qui établit la vérité de l'état de choses générique dénommé par ce proverbe ou ce dicton, puisque le statut de dénomination en fait un ... fait, dont la vérité est déjà établie et ... reconnue et qui est acceptée, tout comme nous acceptons l'existence de la chose ou des choses que dénomment les items lexicaux. Proverbes et dictons représentent ainsi ce qu'on appelle en rhétorique classique un «argument d'autorité», ou encore *argumentum ad verecundiam* (argument de respect) ou *argumentum ad potentiam* (argument de pouvoir), c'est-à-dire un argument qui accorde de la valeur à un propos en fonction de son origine plutôt que sur la base du raisonnement. Pour les proverbes et dictons, cette «origine» ou cet «auteur», c'est le facteur dénomminatif, parce que la dénomination impose par présupposition inhérente aux usagers l'existence de ce qu'elle dénomme, en l'occurrence, la vérité de la prédication générique.

Deuxième conséquence, en présupposant que l'état de choses générique est un fait, donc un état de choses établi ou constaté et qu'on ne peut remettre en cause, les proverbes et dictons permettent de hisser au rang de

¹⁸ Même si Tamba [35 ; 47 ; 48] refuse toute approche dénomminative des proverbes, on trouve néanmoins chez elle un écho au fait présuppositionnel, le sens du proverbe étant, comme le montre le passage suivant de Tamba [48, p.48], un *préjugé* du sens littéral: «Dans les proverbes, l'interprétation formulaire est standardisée. Constituant un préjugé, au sens étymologique du mot, elle n'a donc pas à être déduite du sens compositionnel explicite». Par ailleurs, l'intitulé du § *Relations métaphoriques entre les proverbes et leurs référents discursifs* de Tamba [34, p.195] peut inciter à penser que les proverbes s'emploient en discours, semblables en cela aux dénominations, pour des référents qui constituent leur catégorie référentielle.

¹⁹ Pour plus de détails, voir notre analyse dans Kleiber [41 ; 42 ; 43].

²⁰ Autre conséquence, mais que nous ne discuterons pas ici, c'est le caractère de «mention» ou de «citation» qu'on leur attribue bien souvent dans la littérature: «La propriété la plus fondamentalement distinctive du proverbe est de n'avoir d'autre existence dans le discours que cité» [7, p.331]. A raccrocher au problème des *aphorisations* évoqué ci-dessus.

vérité stéréotypique ou vérité *a priori*, ou du «généralement vrai pour tout locuteur» [11; 12] ou encore de la *ON-vérité* [50] des états de choses qui n'occupent généralement pas une telle place dans la conscience commune. Soit le proverbe *Qui aime bien châtie bien* et son interprétation standard 'Il faut être sévère avec ceux qu'on aime bien'. On observe que le prédicat *être sévère* ne fait pas partie de la situation stéréotypique *quand on aime bien quelqu'un*. C'est, comme nous l'avions souligné en 1989, plutôt le contraire qui se produit généralement. S'il en allait autrement, c'est-à-dire s'ils répondaient, comme le pense Anscombe [8; 51; 52], à des phrases génériques *typifiantes a priori*, on aurait du mal à justifier leur raison d'être. L'utilité des proverbes et dictons se trouve avant tout dans le fait d'imposer comme faits génériques des vérités qui, dans l'expérience du quotidien, non seulement ne sont pas reconnues comme des vérités *a priori*, mais bien souvent vont même à l'encontre des vérités admises communément: «la grande majorité des proverbes, contrairement aux phrases typifiantes *a priori*, semblent avoir pour vocation de récuser une croyance consensuelle antinomique» [53, p.72]. Des proverbes comme *Il n'y a pas de roses sans épines* contredisent apparemment une telle analyse, puisque le fait d'avoir des épines pour une rose fait incontestablement déjà partie du stéréotype lexical de *rose*. La contradiction n'est toutefois qu'apparente : ce n'est pas le sens compositionnel ou littéral qu'il faut prendre en compte, mais le sens du proverbe. On s'aperçoit alors qu'une chose belle ou agréable n'a pas forcément un aspect désagréable ou négatif et que, bien souvent, c'est même le contraire qui prévaut.

La troisième conséquence concerne leur emploi. Leur statut de dénomination d'un fait générique, donc d'une vérité générale déjà établie, entraîne une aire d'emploi discursive plus limitée que celle des phrases génériques. Nous avons déjà vu avec (11), que nous reprenons ici sous (32), que phrases génériques et proverbes pouvaient jouer le même rôle argumentatif :

- (32) *Paul s'entraîne six fois par jour, (a) car l'entraînement est nécessaire pour progresser
(b) car «c'est en forgeant qu'on devient forgeron»*

Mais les phrases génériques ne se cantonnent pas à de tels emplois. Si un énoncé générique tel que (33):

- (33) *Les enfants aiment la mer*

peut effectivement s'employer pour justifier le choix de vacances à la mer comme le montre (34):

- (34) *Je vais aller à la mer avec mes fils, car les enfants aiment la mer*

il peut aussi s'utiliser pour apporter une information générique sur les enfants, à savoir qu'ils aiment la mer, à condition, bien entendu, que cohésion et cohérence discursives soient assurées. C'est ainsi que, dans un discours qui passe en revue les centres d'intérêt des enfants en général, on peut parfaitement avoir (35):

- (35) *Qu'aiment les enfants ? Avant tout, ils aiment la mer*

De tels emplois «assertifs» n'entrent pas dans les cordes discursives des proverbes et dictons, parce que les proverbes et les dictons dénomment et par là même présupposent des faits et ne sauraient donc servir à les poser. Ils sont définitoirement destinés à jouer le rôle que jouent les faits, à savoir celui d'un état de choses qui sert de garant propositionnel, de justificatif pour telle ou telle conclusion en montrant que le raisonnement qui y conduit s'appuie sur l'état de choses général établi et reconnu comme vrai qu'ils constituent. S'il en va ainsi c'est parce que la lexicalisation ou stabilisation d'une phrase générique comme proverbe ne se fait que pour l'emploi argumentatif d'une phrase générique, c'est-à-dire précisément pour les emplois où une phrase générique sert de fait déjà établi ou présupposé qui permet d'expliquer, de justifier, de prescrire ou d'illustrer une situation discursive qui la suit ou précède, comme nous venons de le voir avec (26) que l'on peut gloser par 'Le fait que les enfants aiment la mer explique pourquoi je vais aller à la mer avec mes fils'. Une phrase générique devenue proverbe et reconnue comme telle n'est destinée qu'au type d'emplois, qui l'a fait émerger comme proverbe, à savoir l'emploi où le fait qu'il dénomme sert d'argument, donc de fait déjà établi ou présupposé, dans un suite discursive portant sur une situation particulière relevant du proverbe.

Ce fait, pourtant essentiel, n'a guère été entrevu dans la littérature sur les proverbes et les dictons, alors que, comme déjà souligné, on a fort bien reconnu leur dimension argumentative. C'est pourtant lui seul qui explique pourquoi proverbes et dictons ont *a priori*, c'est-à-dire intrinsèquement, un rôle argumentatif, alors qu'un tel rôle n'est qu'une des possibilités d'emploi des phrases génériques. Si donc il est juste d'assigner aux proverbes (et dictons²¹) «une valeur argumentative constante», celle d'énoncer «une *raison* communément admise» [48, p.46] ou un rôle de «garant des enchaînements conclusifs dans le raisonnement ordinaire» [54, p.15], c'est parce que la stabilisation dénominative d'une phrase générique comme proverbe ne se réalise que pour

²¹ Souvent oubliés dans l'histoire!

un tel emploi. Si la fonction argumentative apparaît comme le principe unificateur des proverbes et dictons, c'est parce que ce n'est que l'emploi argumentatif de la phrase générique correspondante qui se trouve «congelé». On retrouve là, mais par une autre voie, la question de ce que dénomment les proverbes: ils dénomment des faits, parce qu'ils lexicalisent l'emploi comme fait des phrases génériques. Mais l'essentiel ici est de souligner que, par là même, ils sont intrinsèquement destinés à s'appliquer à des situations particulières, ce qui est certes aussi une des tâches des phrases génériques, mais évidemment pas la seule. Les exemples suivants tirés de la littérature sur les proverbes suffiront à s'en convaincre²²:

(36) Pierre : *Henri a gagné à la fois au Loto et au Keno ! Ça ne m'aurait pas déplu. Comme on dit, abondance de biens ne nuit pas*

(37) *Les toxicomanes, une fois guéris, ne donnent bien souvent plus jamais signe de vie: pas de nouvelles, bonnes nouvelles*

(38) *Paul a très envie d'aller à Madagascar. Rien ne dit qu'il réalisera un jour son rêve. Il y a loin de la coupe aux lèvres*

5. Sous-détermination et niveau «superordonné»: un trait définitoire spécifique aux proverbes

Si proverbes et dictons sont souvent confondus ou uniquement distingués par le trait métaphorique²³, c'est parce qu'ils présentent tous deux les quatre propriétés que nous avons mises en relief jusqu'à présent. Ils se séparent toutefois sur un point, qui n'est pas celui de l'habit métaphorique, mais qui s'avère décisif pour leur distinction: le type de situations auxquelles s'appliquent les dictons est toujours déterminé, alors qu'il est toujours sous-déterminé avec les proverbes, qu'ils soient littéraux ou métaphoriques²⁴. Proverbes et dictons n'ont en effet pas le même grain de conceptualisation²⁵: les premiers placent l'état de choses générique dénoté à un niveau qui dans la sémantique du prototype correspond au niveau *superordonné*, alors que les dictons le situent à un niveau inférieur, *basique* ou *subordonné*²⁶.

Un dicton tel que (39):

(39) *Rosée du soir, il va pleuvoir*

ne renvoie qu'à un type de situations restreintes, celles où il y a de la rosée le soir et il prédit la pluie pour ce type de cas restreints. Le type de situation est donc bien déterminé et rassemble des occurrences particulières homogènes, auxquelles on peut faire correspondre une image mentale ou concrète (dessin ou autre) qui le représente directement. C'est aussi dire — point essentiel — qu'on peut rencontrer directement ce genre de situations dans le quotidien.

Tournons-nous à présent du côté des proverbes. On observe qu'aussi bien un proverbe littéral tel que :

(40) *A petites causes grands effets*

qu'un proverbe métaphorique tel que (15) repris sous (33):

(41) *Il n'y a pas de roses sans épines*

ne s'applique plus à un type de situations déterminé, réunissant des occurrences homogènes, mais présente une indétermination qui se traduit par un renvoi à des situations particulières hétérogènes, qui ne se laissent pas unifier dans une seule représentation (mentale ou concrète). Le proverbe «littéral» (40) est en effet destiné à s'employer pour un éventail de situations des plus hétérogènes, comme le montrent les situations (42) et (43) qui mettent en jeu des « entités » qui n'ont absolument rien à voir ensemble :

(42) *A petites causes grands effets* [en titre d'un article de la presse sportive qui relate que l'équipe du Bayern de Munich a perdu le match, parce que son avant-centre Mario Gomez, n'ayant pas bien lacé ses chaussures, a manqué son pénalty]

²² Pour d'autres arguments, voir Kleiber [42].

²³ Les proverbes seraient métaphoriques, les dictons non. On citera ici, dans une tradition que l'on fait remonter à Aristote : Schapira [55, p.66], Greimas [56], Barley [57], Rodegem [58], Buridant [59; 60], Gosselin [61], Lakoff et Turner [62], Krikmann [63], Visetti et Cadiot [64], etc. Cette position ne nous paraît guère appropriée [cf. 42; 43; 65; 6 ; 67].

²⁴ La littérature sur les proverbes et dictons traite généralement cette question par une différence de généralité de la loi ou du principe exprimé. Les dictons énoncent des principes qui valent à l'intérieur d'un domaine (météo, agriculture, etc.), alors que les proverbes établissent des principes ou des lois d'une abstraction et d'une généralité plus grandes. Notre approche ne s'oppose nullement à une telle caractérisation. Elle essaie d'en donner une explicitation et une explication en des termes linguistiques qui permettent un raccrochement avec la sémantique lexicale.

²⁵ Pour plus de détails, voir Kleiber [39; 42; 43; 65; 66; 67].

²⁶ Voir la hiérarchie verticale de la sémantique du prototype [68 ; 69 ; 70]. On peut bien sûr refuser le recours à la distinction niveau *superordonné* / niveau *de base*, mais on ne saurait nier la différence fondamentale d'abstraction qu'il y a entre le niveau où se situent les dictons et celui auquel se situent les proverbes et bien évidemment non plus les conséquences (différence d'image mentale, homogénéité vs hétérogénéité, etc.) qui en découlent.

(43) [Un barrage hydraulique cède à cause d'un tout petit trou à sa base] *A petites causes grands effets* (commentaire d'un ingénieur des Travaux Publics)

Le proverbe métaphorique (41) présente une hétérogénéité semblable, comme le montrent les situations (44) et (45) :

(44) [dit par une mère pour encourager son fils, qui veut devenir un grand pianiste, mais rechigne à exécuter les fastidieuses gammes de l'apprenti, à persévérer dans l'apprentissage] *Il n'y a pas de roses sans épines*

(45) [dit par une copine à Violaine qui se plaint de ce que son mari a un boulot qui lui plaît, mais qui lui rapporte peu] *Il n'y a pas de roses sans épines*

Cette hétérogénéité situationnelle est caractéristique des proverbes et les sépare décisivement des dictons: l'occasion restreinte sur laquelle repose la phrase générique constitutive des deux types de parémies se trouve saturée ontologiquement quand il s'agit des dictons, mais non quand il s'agit des proverbes, où elle présente des lacunes ou trous ontologiques proches des variables de la logique des prédicats. Avec les dictons, c'est la détermination qui s'avère décisive, alors qu'avec les proverbes, c'est la sous-détermination ou l'indétermination.

Plusieurs conséquences en découlent que nous nous contenterons ici de citer:

- Premièrement, contrairement aux dictons, les proverbes ont une aire d'application transdomaniale ou transcategorielle, dans le sens où ils manifestent une souplesse ontologique transversale remarquable (cf. 42 - 45 ci-dessus), qui les fait apparaître polymorphes et qui témoigne de leur assez grande capacité adaptative.

- Deuxièmement, de même qu'une occurrence de *fruit* est nécessairement une pomme, une banane, une figue, etc., de même une situation à laquelle s'applique un proverbe est nécessairement une situation d'un certain type. C'est dire qu'à la différence des dictons, on ne rencontre pas « directement » le genre de situations auxquelles il s'applique: il se trouve toujours « incarné » dans une situation ontologique particulière.

- Troisièmement, on ne peut énumérer les situations hétérogènes auxquelles les proverbes peuvent s'appliquer, comme on peut énumérer pour un terme superordonné comme *fruit* les sous-catégories de fruits qu'ils subsument (cf. pommes, poires, ananas, etc.). Même s'ils fonctionnent au niveau d'abstraction des termes superordonnés, les proverbes ne rassemblent pas des sous-catégories *a priori* ou préconstruites, mais que des occurrences ou cas particuliers, qui, à la différence des occurrences ou cas particuliers sur lesquels portent les dictons, se révèlent hétérogènes, car pouvant relever de domaines ou de situations fort différents.

L'étroite proximité entre proverbes et dictons, due au fait que tous les deux sont des phrases génériques à occasions restreintes, autonomes sémantiquement, ne doit pas cacher que ce qui les sépare de manière décisive est une différence d'abstractivité, de hauteur conceptualisante. Les proverbes ont un empan ou une portée plus large que celui des dictons: ils sont transsituationnels ou transdomaniaux, ou, si l'on préfère, plurimorphiques ou polymorphes²⁷. Ils s'avèrent ainsi plus utiles cognitivement, dans la mesure où leur polymorphisme les prédestine à des types de situations particulières virtuelles, qui peuvent être « inédites », ce qui n'est pas le cas des dictons dont l'aire d'application, parce que définitoirement saturée, ne peut accueillir des situations non encore rencontrées.

Conclusion

Comme annoncé, nous n'avons pas essayé de dresser la carte d'identité formelle des proverbes – pourtant essentielle pour leur reconnaissance – et nous n'avons qu'effleuré certains aspects de leur carte d'identité pragmatique, tout aussi importante que la formelle. Il nous semble par contre avoir réussi à tracer leur carte d'identité sémantique. Les cinq traits mis en avant permettent en effet de cerner l'identité sémantique de la catégorie des proverbes. Leur caractère de phrase générique, c'est-à-dire de phrase qui exprime une vérité nomique, les sépare des phrases idiomatiques du type de *Un ange passe*. L'autonomie sémantique qui les caractérise les distingue des phrases habituelles (nomiques) à occurrences spécifiques telles que *Paul va à l'école à pied*, mais aussi des phrases génériques qui dépendent du contexte (linguistique ou situationnel) comme *Ces animaux / Ils [= les castors] construisent des barrages*. Toute phrase générique, qui répond à la condition d'autonomie sémantique, ne peut pour autant devenir proverbe. Une condition supplémentaire est exigée, celle d'être une phrase générique à « occasion restreinte »: les proverbes portent, non directement sur des entités, mais uniquement sur des entités comprises ou impliquées dans telle ou telle situation. Pénultième trait de leur identité, leur statut de dénomination : quoique ce point soit vivement contesté, nous maintenons

²⁷ Il n'est pas protéiforme, sinon tous les proverbes métaphoriques seraient identiques.

que les proverbes ont définitoirement le statut de dénomination d'un fait générique: ils présupposent et non assertent l'existence de ce fait, alors que les simples phrases génériques «à occasion restreinte» l'assertent. Le dernier trait, le plus important pour leur identité sémantique, puisque c'est lui qui justifie de manière décisive leur différenciation avec les dictons, c'est leur fonctionnement à un niveau superordonné, d'abstraction supra-domaniale, qui les fait apparaître plurimorphiques ou polymorphes, ce qui n'est pas le cas des dictons, qui apparaissent homogènes et mono-morphiques, destinés à un seul domaine ou champ d'application.

L'étape suivante est toute indiquée. Elle consiste tout naturellement à aborder la question de la métaphore: quelle place occupe la métaphore dans l'identité des proverbes? Faut-il ou non une métaphore pour qu'il y ait proverbe? Notre cinquième critère définitoire a donné clairement à entendre que la réponse était négative: la définition du proverbe n'inclut pas le vecteur métaphorique. Mais qu'en est-il alors des proverbes dits *métaphoriques*? Des éléments de réponse ont été donnés au colloque de Tozeur d'octobre 2012 dans un exposé intitulé *La figure d'un proverbe n'est pas toujours celle d'une métaphore* [71].

Bibliographie:

1. VILLERS, D. *Le proverbe et les genres connexes. Domaines anglais et français*. Presses Académiques Francophones 2014, (PAF EBOOK).
2. KLEIBER, G. Sur la définition du proverbe. In: *Recherches Germaniques*, 1989, no2, p.233-252, repris dans Kleiber, G., 1994, ch. 11.
3. KLEIBER, G., *Nominales*. Paris: Armand Colin, 1994.
4. KLEIBER, G. Sur le sens des proverbes. In: *Langages*, 2000, 139, p.39-58.
5. NORRICK, N. *How Proverbs mean. Studies in English Proverbs*. Mouton, Berlin, 1985.
6. ZUMTHOR, P. L'épiphénomène proverbial. In: *Revue des Sciences Humaines*, 1976, no XLI: 163, p.313-328.
7. OLLIER, M.L. Proverbe et sentence. Le discours d'autorité chez Chrétien de Troyes. In: *Revue des Sciences Humaines*, 1976, no XLI: 163, p.329-357.
8. ANSCOMBRE, J.-C. Proverbes et formes proverbiales: valeur évidentielle et argumentative. In: *Langue française*, 1994, no102, p.95-107.
9. KLEIBER, G. Généricité et implication ou l'histoire d'un couple. In: *Travaux de linguistique et de littérature*, 1986, no XXIV: 1, p.67-83.
10. KLEIBER, G. *Du côté de la référence verbale. Les phrases habituelles*. Berne: Peter Lang, 1987.
11. KLEIBER, G. Généricité et raisonnement par défaut. In: *Le Français moderne*, 1988, no 56: 1, p.1-15.
12. KLEIBER, G. Généricité et typicalité. In: *Le Français Moderne*, 1989, 57 : 3, p.127-154.
13. KLEIBER, G. *L'article LE générique. La généricité sur le mode massif*. Genève: Librairie Droz, 1990.
14. KLEIBER, G. et LAZZARO, H. Qu'est-ce qu'un SN générique? Ou *Les carottes qui poussent ici sont plus grosses que les autres*. In: Kleiber, G. (éd.). *Rencontre(s) avec la généricité*. Paris: Klincksieck, 1987, p.73-111.
15. KURODA, S.Y. Le jugement catégorique et le jugement thétiq: exemples tirés de la syntaxe japonaise. In: *Langages*, 1973, no30, p.81-110.
16. DAHL, Ö. Remarques sur le générique. In: *Langages*, 1985, no79, p.55-60.
17. GOODMAN, N. *Fact, Fiction and Forecast*. Cambridge, Mass/Harvard University Press, 1955.
18. SAVIN, H. Every ANY means EVERY. In: *Problèmes actuels en psycholinguistique*. Paris: CNRS Editions, 1974, p.327-335.
19. TER MEULEN, A. Generic Information, Conditional Contexts and Constraints. In: Closs Traugott, E., ter Meulen, A., Snitzer Reilly, J. & Ferguson, C.A. (eds). *On Conditionals*. Cambridge: Cambridge University Press, 1985, p.123-146.
20. RIEGEL, M. *Qui dort dîne* ou le pivot implicatif dans les énoncés parémiques. In: Riegel, M. et Tamba, I. (éds), *L'implication dans les langues naturelles et dans les langues artificielles*. Paris: Klincksieck, 1987, p.85-99.
21. DUCROT, O. Topoï et formes topiques. In: Anscombe, J.C. (éd), *Théorie des topoï*, Paris, Editions Kimé, 1995, p.85-105.
22. ANSCOMBRE, J.-C. La nature des topoï. In: Anscombe, J.C. (éd), *Théorie des topoï*, Paris, Editions Kimé, 1995, p.49-54.
23. ANSCOMBRE, J.-C. Pour une théorie linguistique du phénomène parémique. In: Anscombe, J.-C., Darbord, B. et Oddo, A. (éds), *La parole exemplaire. Introduction à une étude linguistique des proverbes*, Paris, Armand Colin, 2012, p.21-39.
24. ANSCOMBRE, J.-C. Les phrases parémiques en action. In: Anscombe, J.-C., Darbord, B. et Oddo, A. (éds), *La parole exemplaire. Introduction à une étude linguistique des proverbes*. Paris: Armand Colin, 2012, p.81-94.
25. SEILER, F. *Deutsche Sprichwörterkunde*. Munich: Beck, 1922.
26. MAINGUENEAU, D. *Les phrases sans texte*. Paris: Armand Colin, 2012.

27. LEWIS, D. Adverbs of Quantification. In: Keenan, E. (ed.). *Formal Semantics of Natural Language*. Cambridge: Cambridge University Press, 1975, p.3-15.
28. SPEARS, A.K. On the Notion Occasion and the Analysis of Aspect. En: *Papers from the Xth Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society (CLS)*, 1974, no10, p.672-683.
29. GOMEZ-JORDANA FERARY, S. *Le proverbe: vers une définition linguistique*. Paris: L'Harmattan, 2012.
30. KLEIBER, G. *Problèmes de référence: descriptions définies et nos propres*. Paris: Klincksieck, 1981.
31. KLEIBER, G. Les proverbes: des dénominations d'un type "très très spécial". En: *Langue française*, 1999, 123, p.52-69.
32. TAMBA, I. Figement sémantique: du sens compositionnel au sens idiomatique et proverbial. En: *La parole entravée: études sur le figement*, éd. J.C. Anscombe, S. Mejri. Paris: Champion, 2011, p.109-126.
33. TAMBA, I. Retour Chez Georges et sa cuisine proverbiale. En: de Saussure, L., Borillo, A. et Vuillaume, M. (éd.). *Grammaire, lexicque, référence. Regards sur le sens*. Berne: Peter Lang, 2012, p.247-266.
34. TAMBA, I. Quand la métaphore passe en proverbe. En: Anscombe, J.-C., Darbord, B. et Oddo, A. (éd.). 2012, p.183-196.
35. TAMBA, I. Du sens littéral au sens compositionnel des proverbes: un petit pas métalinguistique. En: Hilgert, E., Palma, S. Frath, P. et Daval, R. (éd.). *Res per nomen IV. Les théories du sens et de la référence, Hommage à Georges Kleiber*. Reims, Epure, 2014, p.501-516.
36. KLEIBER, G. Proverbe: sens et dénomination. En: *Nouveaux Cahiers d'Allemand*, 1999, 17 / 3, p.515-531.
37. KLEIBER, G. Proverbes, vérité générale et dénomination. En: Coene, M, De Mulder, W., Dendale, P. et D'Hulst, Y. (éd.). *Traiani Augusti Vestigia Pressa Sequamur. Studia Linguistica In Honorem Lilianae Tasmowski*. Padova: Unipress, 2000, p.705-717.
38. KLEIBER, G. Petite sémantique des proverbes avec une vue spéciale sur leur statut de dénomination. En: Almela, R., Ramon Trives, E. et Wotjak, G. (eds). *Fraseologia contrastiva con ejemplos tomados del Aleman, Espanol, Francés e Italiano*. Murcia: Universidad de Murcia Servicio de Publicaciones, 2005, p.19-38.
39. KLEIBER, G. Sémantique proverbiale: proverbe, dénomination et métaphore. En: Iliescu, M. et alii (éd.). *Actes du XXVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane*. Berlin: De Gruyter, 2010, Tome 1, p.19-46.
40. KLEIBER, G. Sémiotique du proverbe: être ou ne pas être une dénomination. En: Anscombe, J.-C., Darbord, B. et Oddo, A. (éd.), 2012, p.40-52.
41. KLEIBER, G. Proverbes, catégories et faits: que dénomment les proverbes? En: Daval, R., Hilgert, E., Nicklas, T. et Thomières, D. (éd.). *Sens, formes, langage*. Reims, Epure, 2014, p.223-246.
42. KLEIBER, G. à paraître, *Proverbes et dictons: la dénomination, quel surplus sémantique?* (Mélanges X).
43. KLEIBER, G. à paraître, *L'invariant sémantique des proverbes*.
44. ANSCOMBRE, J.-C. Les proverbes sont-ils des expressions figées? En: *Cahiers de lexicologie*, 2003, no 82:1, p159-173.
45. ANSCOMBRE, J.-C. Les proverbes: un figement de deuxième type? En: *Linx*, 2005, no53, p.17-33.
46. ANSCOMBRE, J.-C. 'Figement, idiomatité et matrices lexicales. En: Anscombe, J.C. et Mejri, S. (éd.). *Le figement linguistique: la parole entravée*. Paris: Champion, 2011, p.17-40.
47. TAMBA, I. Formules et dire proverbial. En: *Langages*, 2000, no139, p.110-118.
48. TAMBA, I. Le sens métaphorique argumentatif des proverbes. En: *Cahiers de Praxématique*, 2000, no35, p.39-57.
49. KLEIBER, G. Dénomination et relations dénominatives. En: *Langages*, 1984, no76, p.77-94.
50. BERRENDONNER, A. *Eléments de pragmatique linguistique*. Paris: Minuit, 1981.
51. ANSCOMBRE, J.-C. Stéréotype, gnomicité et polyphonie: la voix de son maître. En: Perrin, L. (éd.). *Le Sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*. Metz: Université de Metz, Recherches linguistiques, 2006, p.349-378.
52. ANSCOMBRE, J.-C. Polyphonie et classification des énoncés sentencieux. En: *Le Français Moderne*, 2006, no84, p.87-99.
53. PERRIN, L. Remarques sur la dimension générique et sur la dimension dénominative des proverbes. En: *Langages*, 2000, no139, p.69-80.
54. ANSCOMBRE, J.-C. Préface. In: Gomez-Jordana Ferary, S. *Le proverbe: vers une définition linguistique*. Paris: L'Harmattan, 2012, p.13-18.
55. SCHAPIRA, C. *Les stéréotypes en français: proverbes et autres formules*. Gap-Paris: Ophrys, 1999.
56. GREIMAS, A.J. Les proverbes et les dictons. En: Greimas, A.J. *Du sens*. Paris: Seuil, 1970, p.309-314.
57. BARLEY, N. A Structural Approach to the Proverb and Maxim with Special Reference to the Anglo-Saxon Corpus. En: *Proverbium*, 1972, no23, p.880-884.
58. RODEGEM, F. Un problème de terminologie: les locutions sentencieuses. En: *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 1972, noI: 5, p.678-705.
59. BURIDANT, C. Nature et fonction des proverbes dans les *Jeux-Partis*. En: *Revue des sciences humaines*, 1976, XLI, no163, p.377-418.
60. BURIDANT, C. Avant-Propos. En: Suard, F. et Buridant, C. (éd.). *Richesse du proverbe*. Lille: PUL, 1984, p.1-5.

61. GOSSELIN, M. De la maxime au proverbe. En: Suard, F. et Buridant, C. (éds), *Richesses du proverbe*, 1984, vol.2. Lille: Presses Universitaires de Lille, p.227-243.
62. LAKOFF, G. et TURNER, M. *More than Cool Reason. A Field Guide to Poetic Metaphor*. Chicago: The Chicago University Press, 1989.
63. KRIKMANN, A. The Great Chain Metaphor: an Open Sesame for Proverbs Semantics? In: *Proverbium Yearbook of International Proverb Scholarship*, 1994, no11, p.117-124.
64. VISETTI, Y.-M. et CADIOT, P. *Motifs et proverbes. Essai de sémantique proverbiale*. Paris: PUF, 2006.
65. KLEIBER, G. Proverbes et métaphores. En: *Scolia*, 2007, no21, p.12-28.
66. KLEIBER, G. Histoire de couple: proverbes et métaphores. En: *Linguisticae Investigationes*, 2008, no 3:2, p.186-199.
67. KLEIBER, G. La métaphore dans les proverbes: un trait définitoire ou non? En: Lipinska, M. (éd.). *L'état des recherches et les tendances du développement de la parémiologie et de la phraséologie romanes*. Oficyna Wydawnicza LEKSEM, Lask, 2011, p.55-76.
68. ROSCH, E. et al. Basic Objects in Natural Categories. In: *Cognitive Psychology*, 1976, no8, p.382-436.
69. KLEIBER, G. *La sémantique du prototype*. Paris: PUF, 1990.
70. KLEIBER, G. Lexique et cognition: y a-t-il des termes de base? En: *Rivista di Linguistica*, 1994, no6, 2, p.237-266.
71. KLEIBER, G. La figure d'un proverbe n'est pas toujours celle d'une métaphore. En: *Scolia*, 2017, no31, p.9-77.

Date despre autor:

Georges KLEIBER, profesor emerit, membru permanent al USIAS – Institutul de Studii Superioare al Universității din Strasbourg; Doctor Honoris Causa al Universității Uppsala, Suedia; Doctor Honoris Causa al Universității Aarhus, Danemarca; Doctor Honoris Causa al Universității Ovidius, Constanța, România; Doctor Honoris Causa al Universității de Stat din Moldova. Membru al Academiei Regale de Limbă și Literatură Franceză din Belgia. Distincții: Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques; Officier dans l'Ordre des Palmes académiques; Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques.

E-mail: kleiber@unistra.fr

Prezentat la 15.05.2019